



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 10 KAAD 1438 (3 ADUT 2017)

*

I- La Ministre de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social a présenté un exposé sur le projet du plan gouvernemental pour l'égalité « Iqram 2 ».

Ce projet a été adopté sous réserve de la précision des mesures à prendre au niveau de la commission ministérielle du plan gouvernemental de l'égalité.

III- Le conseil a examiné les projets de textes et les conventions internationales suivants :

↳ Projet de loi :

✓ **Projet de loi n° 53.17** portant règlement de l'année budgétaire 2015.

Adopté.

↳ Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.17.416** modifiant le décret n° 2-96-127 du 24 hijja 1416 (13 mai 1996) autorisant la rémunération des services rendus par le ministère des Habous et des Affaires Islamiques (Division du Pèlerinage et des Relations Islamiques) pour l'encadrement des pèlerins.

Adopté.

2. **Projet de décret n° 2-17-400** modifiant le décret n° 2-15-646 du 6 jourmada I 1437 (15 février 2016) pris pour l'application des articles 59-5, 59-7 et 59-8 de la loi n° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins. (Nouvelle version)

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2.17.355** fixant le modèle du contrat de travail pour la travailleuse ou le travailleur domestique.

Adopté.

4. **Projet de décret n° 2.17.356** complétant la liste des travaux dans lesquels il est interdit d'employer les travailleuses et travailleurs domestiques âgés entre 16 et 18 ans.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

↳ Conventions internationales :

1. **Accord** dans le domaine du transport maritime entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Hellénique, fait à Rabat le 8 septembre 2016.

- **Projet de loi n° 16.17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

2. **Accord** de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technologique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Hellénique, fait à Rabat le 8 septembre 2016

- **Projet de loi n° 18.17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus

Adoptés.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination au poste de Directeur général de l'Office national du conseil agricole.